



Ministère de l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme de la RDC (MECNT-DIAF)



Éditorial du Ministre

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite les deux-tiers des forêts du Bassin du Congo, deuxième plus vaste bloc forestier tropical au monde. Le domaine forestier de la RDC s'étend sur près de 150 millions d'hectares et comprend des forêts classées, des forêts protégées et des forêts de production permanente. Au terme d'un long processus de conversion des anciens titres forestiers qui s'est achevé début 2011, ont été déclarées convertibles 80 concessions forestières à vocation de production permanente, s'étendant sur une superficie de 12,2 millions d'hectares.

Notre code forestier précise que toute activité de gestion et d'exploitation forestière au sein de ces concessions est soumise à l'élaboration préalable d'un plan d'aménagement forestier, ceci afin d'assurer une gestion économique, sociale et environnementale durable et une valorisation accrue de la ressource forestière.

Le Gouvernement de la RDC et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé, en juillet 2010, une Convention de financement relative à l'appui à la Gestion durable de la forêt en RDC. Ce projet d'un montant de 5 millions d'euros, financé par la France à travers une subvention de l'AFD, est porté par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT). Il a pour objectif d'appuyer la gestion forestière durable par la mise en place de plans d'aménagement et prévoit un appui de 3 ans, principalement dédié aux services centraux et provinciaux du MECNT, mais associant également les opérateurs privés et les organismes de formation du secteur forestier.

Il est utile de rappeler ici les quatre objectifs du projet : (1) renforcer les compétences de l'administration au niveau central et dans les trois provinces forestières, à savoir le Bandundu, l'Équateur et l'Orientale, pour l'évaluation, le suivi et le contrôle des plans d'aménagement à produire par les entreprises ; (2) intégrer, dans les pratiques des entreprises, les techniques de mise en œuvre des plans d'aménagement ; (3) améliorer le cadre réglementaire, les méthodes et instruments permettant la mise en œuvre opérationnelle des plans d'aménagement ; (4) favoriser la prise en compte par tous les acteurs des principaux enjeux liés à la gestion durable des régions forestières.

Pour la mise en œuvre de ce projet, une assistance technique (AT) internationale a été recrutée par appel d'offres : il s'agit du groupement Oréade-Brèche, FRM, Egis BDPA et CFPF dont le premier des AT long terme est arrivé en juillet 2011 à Kinshasa.

Je remercie à nouveau les responsables de l'AFD qui ont accepté de mettre à la disposition de la RDC des moyens financiers importants pour l'aider à mieux gérer ses ressources forestières.

J'encourage les agents des administrations centrale, provinciales et territoriales, les concessionnaires forestiers, les représentants des populations riveraines concernées et les entités de la société civile engagées dans le développement local à se comporter en partenaires responsables, pour nous assurer du succès de ce projet et contribuer ainsi au développement économique, social et respectueux de l'environnement de la RDC.

José E.B. ENDUNDO

Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Brèves et autres nouvelles en lien avec le projet

Le projet, baptisé AGEDUFOR (pour « Appui à la Gestion Durable des Forêts ») est basé à la DIAF dans l'immeuble FORESCOM à Kinshasa. Son chef de projet est Sébastien Malele : Directeur, chef de service de la DIAF.

Depuis la signature du contrat le 31 mai 2011, le projet a été très actif :

- le 20 juin, le groupement s'est réuni en France ; dans les locaux d'Oréade-Brèche à Auzerville, pour préparer le démarrage du projet,
- l'Assistant technique principal, M. Guy Roulette, a pris ses fonctions le 1^{er} juillet,
- du 26 au 31 juillet, une mission d'encadrement de la direction du groupement a eu lieu à Kinshasa, avec la venue de Thierry Clément, gérant d'Oréade-Brèche représentant du groupement portant l'assistance technique du projet. Il a notamment rencontré les services concernés, l'AFD et M. le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,
- le 2 août, une commission du groupement, pour la préparation d'une mission d'ingénierie de la formation s'est réunie au siège de FRM. Cette mission aura lieu fin septembre – début octobre sur le terrain en RDC (provinces du Bandundu, de l'Équateur et Orientale),
- du 13 août au 9 septembre, une mission d'appui à l'approbation des plans de gestion par la DIAF a été faite par un consultant spécialisé en aménagement forestier.

Par ailleurs, les documents administratifs nécessaires au bon démarrage du projet ont été élaborés (manuel de procédures, mode opératoire, budget détaillé, etc.).

Le Comité de pilotage tiendra sa première réunion le 3/11/2011 à Kinshasa suivi le lendemain par un atelier de présentation du projet aux partenaires.

Le projet est donc maintenant apte à se déployer sur le territoire de la RDC et améliorer progressivement l'ensemble du dispositif de gestion durable des forêts.